
Renvoi au comité de la guerre de la pétition des jeunes montagnards du district de Nantua (Ain), lors de la séance du 24 frimaire an II (14 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de la guerre de la pétition des jeunes montagnards du district de Nantua (Ain), lors de la séance du 24 frimaire an II (14 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 435;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38688_t1_0435_0000_13;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

temple lui fût consacré à l'avenir et qu'il fût nommé des commissaires pour faire tous les arrangements convenables à cet effet.

L'assemblée a applaudi à tous les développements donnés par ce membre sur cet objet, et a unanimement délibéré que la principale église de cette ville serait à l'avenir le temple de la raison et qu'il y serait célébré, décadi prochain, une fête civique à laquelle les commissaires municipaux, les juges de paix, les assesseurs seraient invités d'assister, ainsi que toutes les sociétés voisines auxquelles la nôtre est affiliée.

Un membre a demandé que les prêtres de cette commune, salariés par la nation, ne le fussent plus à l'avenir, et que la Convention nationale fût instamment priée d'en ordonner la suppression.

La motion, appuyée de toutes parts, mise aux voix, a été unanimement adoptée, et l'assemblée a délibéré que dans l'adresse à la Convention nationale, adoptée au commencement de cette séance, il serait inséré le vœu bien prononcé de la société pour la suppression de ce traitement national, dans notre commune, comme conforme aux principes de la liberté et de l'égalité des cultes.

Un membre a exposé avec énergie les sentiments qui devaient animer les citoyens aux approches de la fête de la raison; il a demandé que pour étouffer jusqu'aux moindres traces du fanatisme, qui aurait si longtemps divisé les catholiques et les protestants, tous les membres et citoyens présents fussent invités à noyer dans des embrassements fraternels, des soupirs amers pour des cœurs républicains, et qu'on ne prononçât plus ces noms à l'avenir, tout devant se confondre dans le temple de la raison pour en cultiver les principes.

Les applaudissements généraux qu'a obtenus cette motion, ont été la preuve de la sensation profonde qu'elle a causée; mise aux voix, elle a été unanimement adoptée, et les embrassements les plus affectueux ont suivi cette détermination.

Cette scène intéressante a fait couler les larmes de la sensibilité. Les citoyennes présentes à la séance, participant à la joie générale, se sont donné entre elles les mêmes marques de fraternité, et ont recueilli les vifs applaudissements de l'assemblée.

Sur la motion d'un membre, il a été unanimement délibéré que tous les bancs et chaises des différentes églises ou temples seraient transportés au temple de la raison, comme un signe de réunion générale.

Collationné par nous, président et secrétaires :

LACOSTE, MONLAUSUR, président; SOULIAGOU cadet, secrétaire; CAYLA, secrétaire.

Les jeunes Montagnards de 18 à 25 ans, du district de Nantua, département de l'Ain, exposent qu'ils forment un bataillon composé de 1150 hommes, et demandent à être exceptés de la loi qui ordonne l'incorporation.

Renvoyé au comité de la guerre (1).

Suit un extrait de leur adresse, d'après le Bulletin de la Convention (1).

Les Montagnards du bataillon du district de Nantua, département de l'Ain, observent à la Convention que le cri de la patrie en danger a été entendu par tous les patriotes de ce district. A la vue du décret du 23 août dernier, tous les citoyens de l'âge de 18 à 25 ans se sont levés et, dans trois jours 1150 républicains ont été organisés et formés en bataillon.

Des citoyens de la Flèche apportent l'or et l'argenterie de leurs églises : « Les rebelles de la Vendée dévastent en ce moment notre malheureux pays, disent-ils, mais ils font d'inutiles efforts pour faire partager leurs sentiments parricides à nos concitoyens. Ils ont juré la liberté ou la mort; ils tiendront leurs serments. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit l'adresse des citoyens de La Flèche (3)

À la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« Nous sommes chargés par les citoyens de La Flèche, de vous présenter les effets d'or et d'argent qui servaient précédemment au culte catholique; il était juste d'employer au service de la patrie des richesses enlevées à nos pères par la superstition et l'hypocrisie. Nous venons de déposer à l'administration des Domaines nationaux 300 mares d'argenterie et un grand nombre d'ornements d'église.

Citoyens représentants, les rebelles de la Vendée dévastent en ce moment notre malheureux pays, mais ils font d'inutiles tentatives pour faire partager leurs sentiments parricides à nos concitoyens; ils ont juré la liberté ou la mort, ils tiendront leurs serments.

« Citoyens représentants, la famine va suivre le passage de cette horde barbare. Déjà nous étions réduits à la plus grande détresse avant tant de ravages : quelle sera maintenant notre situation? Pères du peuple, nous vous en conjurons, jetez sur nous un regard bienveillant et ne souffrez pas que ceux d'entre nous qui ont échappé au fer des rebelles périssent ensuite faute de subsistances.

« Au surplus quel que soit le sort qui nous attend, nous ne cesserons jamais de chérir la liberté et l'égalité.

« Paris, 24 frimaire, 2^e de la République.

TOSTÉE, commissaire; PANNEAU, commissaire.

Le citoyen Aimé Goupilleau, représentant du peuple dans la 9^e division, écrit qu'il a levé 1100 chevaux vigoureux dans ce pays qui n'est

(1) *Premier supplément au Bulletin de la Convention* du 4^e jour de la 3^e décade du 3^e mois (samedi 14 décembre 1793).

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 178.

(3) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 815.